



Préserver sa santé, c'est garder son métier

Agissons ensemble pour la Santé au travail

Les activités des **aides à domicile** (aide-ménagère, auxiliaire de vie, assistant ménager, etc.) sont variées : entretien du logement, aide à la toilette, ... Elles présentent la particularité de s'effectuer au domicile de particuliers, ce qui a une incidence sur **l'évaluation et la prévention des risques professionnels** des intervenants. (Source INRS)

Certains de ces risques peuvent être reconnus en **maladie professionnelle**.

De façon générale, la consommation de certains médicaments, d'alcool, de cannabis... peut entraîner des troubles de la vigilance, de la vision... augmentant le risque d'accident de travail.

Votre médecin du travail est à votre écoute et peut répondre à vos questions.

◆ Les risques et les conséquences pour la santé du salarié

LES RISQUES

Manutention de charges (lors de la mobilisation de personnes, port de courses, déplacements du matériel de ménage à l'étage...)

Contraintes posturales (station debout prolongée, piétinement, postures inconfortables, torsion rotation du tronc, bras en élévation, gestes répétitifs...)

Risques psychosociaux :

- relationnel avec les usagers et leur famille
- confrontation à la maladie, au handicap et à la mort
- rythme de travail avec horaires coupés, week end et jours fériés, variation fréquente de planning, grande amplitude horaire
- inadéquation entre travail prescrit et travail réel
- multiplicité des lieux et des situations de travail

Agents biologiques (lors des aides à la toilette, changes, secours à la personne blessée, entretien des sanitaires, contact avec les animaux...)

Risque routier (déplacements pédestres ou avec véhicule entre chaque usager, accompagnement aux courses ou RDV médicaux...)

Risque chimique (utilisation de produits d'entretien)

Risque de chute :

- Chute d'objet (stockage en hauteur, nettoyage des dessus de meuble...)
- Chute de hauteur (escabeau, nettoyage vitres, escaliers...)
- Chute de plain-pied (sol glissant, sol encombré...)

Autres risques :

- Travail isolé
- Electrique (branchements appareils)
- Risques liés à l'utilisation d'objets coupants
- Tabagisme passif

LES CONSÉQUENCES

Troubles MusculoSquelettiques (tendinopathies, discopathies, névralgies, myalgies ...)

Fatigue, troubles du sommeil, anxiété, troubles digestifs...

Maladies infectieuses (hépatites, coqueluche, infections ORL, grippe, tuberculose, tétanos, toxoplasmose, gale, poux...)

Blessures, handicap voire décès par accident

Irritation, brûlure chimique, atteinte respiratoire et oculaire, intoxication

Traumatismes, contusions, fractures...

- Agression
- Electrification, électrocution, brûlures
- Coupures
- Atteinte pulmonaire

Scannez moi pour + d'infos !



◆ Recommandations salarié

MANUTENTION DE CHARGES

Utiliser les aides à la manutention et le matériel à disposition (verticalisateur, lève malade, chariot de courses...)

CONTRAINTES POSTURALES

Mettre en application les conseils apportés lors des formations

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Faire remonter les difficultés à sa hiérarchie
Prendre RDV avec le médecin du travail à la demande devant toute situation pouvant être génératrice d'un stress

AGENTS BIOLOGIQUES

Port des EPI systématique (gants lors de l'aide à la toilette et des tâches ménagères, port du masque, blouses jetables...)
Se laver les mains régulièrement
Suivre les recommandations vaccinales et épidémiques
Connaitre la procédure en cas d'AES

RISQUE ROUTIER

Respect des règles du code de la route
Port de vêtements haute visibilité lors du déplacement pédestre

RISQUE CHIMIQUE

Port des EPI nécessaires (gants, blouses, masque...)
Aération des locaux
Ne pas mélanger les produits entre eux
Respecter les protocoles

RISQUE DE CHUTE

Ne pas monter sur un tabouret ou une chaise
Port de chaussures fermées

TRAVAIL ISOLÉ

Alerter immédiatement la direction lors de difficultés rencontrées avec des usagers ou la famille
Demande d'une visite avec le médecin du travail devant toute situation pouvant être génératrice d'un stress

◆ Recommandations employeur

Mettre à disposition des aides à la manutention si nécessaire (draps de glisse...)
Formation du personnel aux gestes et postures et à la manutention de personnes

Formation du personnel aux gestes et postures et à la manutention de personnes

Organiser des temps d'échange avec votre personnel et des formations (accompagnement de fin de vie, maladies, bientraitance...)
Protocoller les situations d'urgence (conduite à tenir en cas de décès, d'accidents graves...)
Favoriser un planning de travail régulier en essayant de concilier vie privée et vie professionnelle

Fournir aux salariés les Equipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires et adaptés (gants, blouses et blouses jetables, masque, solution Hydro Alcoolique...)
Informers les salariés de la procédure en cas d'AES (Accident d'Exposition au Sang)

Optimisation des déplacements
Contrôle régulier de la validation du permis
Formation du personnel au risque routier

Favoriser la fourniture d'un « kit ménage produits d'entretien »
Former le personnel au risque chimique

Interdire l'utilisation d'un escabeau de plus de 3 marches

Formation du personnel à la gestion d'un public difficile ou agressif
Etablir un protocole en cas d'incident

Prévenir les risques, c'est préserver son bien-être au travail

Le professionnel de santé au travail peut vous offrir des conseils et répondre à toutes vos interrogations

Vos interlocuteurs Aist89



Aist89

PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL

☎ 03 86 72 07 55

✉ contact@aist89.fr

🌐 www.aist89.fr

17 Bis Avenue de la Puisaye - 89000 **AUXERRE**
Tél. 03 86 72 07 55

1 Route de Lyon - 89200 **AVALLON**
Tél. 03 86 34 44 10

7 Place du 11 Novembre - 89300 **JOIGNY**
Tél. 03 86 62 05 33

2 Rue Saint-Martin - 89600 **SAINT-FLORENTIN**
Tél. 03 86 35 31 30

Rue de la Gare - 89700 **TONNERRE**
Tél. 03 86 54 40 04

Scannez moi pour + d'infos !



www.aist89.fr